

Vicore

Classe de recrutement: 1898
Numéro matricule: 1151

N° 95
de la Nomenclature spéciale.

FASCICULE DE MOBILISATION.

Modèle S 114
n° le 20 janvier 1898 à 1^{er} Claprais

13^e Région.
Subdivision de
MONTLUÇON

Classe 1 898

NUMÉRO
au Contrôle spécial :

Nom . . . Cottineh

Prénoms : Francis

Grade : (1) soldat

Domicilié à St. Vilhain

Canton de Gerrilly

Département de ALLIER

Profession: cultivateur

REQUISITION des ANIMAUX et des VOITURES

(2) Commission de réquisition n° 24

(4) GERRILLY

1003-711-1923.

VOIR L'ORDRE DE ROUTE PASE 5 DU PRÉSENT FASCICULE.

Voir les renvois au verso.

D-99

g. Boulton

Worm

AVIS TRÈS IMPORTANT.

En cas d'absence de son domicile au moment de la mobilisation, le titulaire du présent ordre de route pourra faire *gratuitement usage du chemin de fer*. A cet effet, il se présentera le (5) QUATRIÈME jour de la mobilisation, avant neuf heures, à la gare la plus voisine de sa résidence momentanée et se rendra *directement* à (4) CERILLY.

Tout homme qui se déplace doit emporter avec lui son livret individuel.

Les jours de la mobilisation sont comptés de zéro heure à 24 heures; le premier est indiqué par l'ordre de mobilisation.

Les hommes fixés ou voyageant à l'étranger doivent toujours rejoindre en temps de guerre.

(1) Porter sur cette ligne la mention «Service auxiliaire» pour les hommes appartenant à ce service.

(2) Indiquer le service pour lequel l'homme est désigné. Ex. : Réquisition de chevaux et voitures, Service d'alimentation, Service de santé, Établissements de l'artillerie, Établissements du génie, Service des corps de troupes, Service des voies navigables, etc.

(3) Indiquer exactement la nature de l'établissement, de la formation, etc., où l'homme doit être employé. Ex. : Cartoucherie de Vincennes, Station halte-repas de Sens, Commission de réquisition n° , Service de navigation dans lequel l'homme sera requis.

(4) Indiquer la localité où l'homme doit se rendre et l'adresse exacte de l'établissement où il doit se présenter, ou l'emplacement de la Commission de réquisition, de la station halte-repas, etc. Ex. : Hôpital auxiliaire de campagne n° , à Bonlogne-sur-Seine, avenue Victor-Hugo, n° ; Bureau du conducteur des Ponts et Chaussées du service local de la navigation.

(5) Inscrire le jour de la mobilisation en toutes lettres.

(6) Ses foyers ou bien son corps à..... Indiquer le corps d'affectation d'après les prescriptions de l'Instruction sur l'administration des hommes des réserves en indiquant le numéro au répertoire.

Lorsque ce second trajet doit s'effectuer par les voies ferrées :

a) L'homme renvoyé dans ses foyers, sa mission terminée, ou comme impropre au service, voyage gratuitement sur le vu du fascicule sur lequel est portée la mention «Vu bon pour rentrer dans ses foyers».

b) L'homme rejoignant son corps, sa mission terminée, doit recevoir un ordre de transport modèle A¹.

Nota. — Pour les hommes qui doivent être renvoyés dans leurs foyers après l'accomplissement de leur mission, indiquer ci-dessous le corps auquel ils sont affectés par application de l'Instruction sur l'administration des hommes des réserves.

Ex. : (Inscrire sur les contrôles de la 12^e Section territoriale de commis et ouvriers militaires d'administration), n° du Répertoire.

ORDRE DE ROUTE

POUR LE CAS DE MOBILISATION.

En cas de mobilisation, portée à la connaissance des populations par voie d'affiches ou de publication sur la voie publique, le porteur du présent ordre se mettra en route *sans attendre aucune notification individuelle* et en se conformant aux prescriptions suivantes :

Ce militaire ne fera pas usage du chemin de fer :

Il emportera de chez lui des vivres pour 11 jour

Il se présentera, porteur du présent titre, à (4)

CERILLY

la caserne de gendarmerie

Commission de Réquisition N° 21

le (5) QUATRIÈME jour de la mobilisation avant

dix-sept heures.

Il aura droit au logement dans les localités suivantes :

Sa mission terminée, le dénommé d'autre part sera dirigé

sur (6) Ses foyers

En cas de rappel ultérieur, rejoindra le dépôt du

121^e reg^t d'infanterie à Montluçon

Commandant du Bureau de recrutement,



Classe
de }
mobilisation (A). }

Numéro
au Contrôle }
spécial (A). }

PROCÈS-VERBAL D'ÉCHANGE
DU FASCICULE DE MOBILISATION
du (7)

Le présent fascicule, lorsqu'il est remplacé, doit être renvoyé au Commandant de recrutement qui a établi le nouveau fascicule remis en échange de celui-ci.

Ce jour d'hui
nous, gendarme à, avons
inséré dans le livret individuel du dénommé ci-dessus, en
échange du présent fascicule, un nouvel ordre de route qui
l'affecte au
et lui prescrit de se rendre à

(A) { le (5) jour de la mobilisation,
avant heures.

Signature du titulaire :

Signature du gendarme :

(A) Ces renseignements sont donnés par le fascicule remis à l'homme en échange de celui-ci.

(7) Grade, disponible, réserviste ou territorial, nom et prénoms, classe de recrutement, numéro au registre ou à la liste matricule.

Classe d
no
C

90

Alain

REGROS.

BATAILLON.

COMPAGNIE
ou section
ou batterie

MATRICULE.

23^e al d'inf

23^e

fascicle de r

présent Livret, contenant quarante pages, appartenant à

Collinet

Nom écrit en bâtarde

Prénoms : *François Antoine*

Surnoms :

État civil.

Né le *20 Janvier 1878*
à *S. Caplain*
canton d' *Beyron*
département d' *Alv.*
résidant à *Velhain*
canton d' *Gerilly*
département d' *Alv.*
Profession d' *Cultivateur*
Fils de *François*
et de *Marie Thérèse Clémence*
domiciliés à *Velhain*
canton d' *Gerilly*
département d' *Alv.*
Marié le _____
à _____
alors domiciliée à _____
département d' _____
autorisation d' _____

signalement.

Cheveux *bruns*
Sourcils *bruns*
Yeux *gris*
Front *ordinaire*
Nez *fin*
Bouche *grande*
Menton *courbe*
Visage *ovale*
Taille : 1 mètre *62 cent.*

Marques particulières :

Jeune soldat (1) *classé dans les services auxiliaires*
de la classe de 18 _____ de la subdivision d' _____
n° _____ de tirage dans le canton d' _____

ou Engagé _____ an _____, le _____ 18 _____
à _____, département d' _____
A été compris sur la liste de recrutement de la classe de 18 _____, de la subdivision
d' _____, n° _____ de tirage dans le
canton de _____

Número
an registre matricule
du recrutement :
1151

Partie de la liste du
recrutement cantonal.
6^e

Número
de la liste matricule.

Après le ou classé dans les services auxiliaires.

no vidue à l'homme de troupe.

Incorporations et immatriculations successives.

SERVICES. — POSITIONS DIVERSES.

DÉSIGNATION DES CORPS
ET DÉTAIL DES SERVICES.

BATAILLON.
COMPAGNIE,
escadron
ou batterie.

A accompli une période d'exercices dans le _____

du _____ au _____

A accompli une période d'exercices dans le _____

du _____ au _____

A accompli une période d'exercices dans le _____

du _____ au _____

A accompli une période d'exercices dans le _____

du _____ au _____

NOME P

Allemagne

| | | |
|----|---------------------------|-------------|
| du | <i>26 x^{bre}</i> | <i>1844</i> |
| au | <i>3-2-</i> | <i>1849</i> |
| du | _____ | 18_____ |
| au | _____ | 18_____ |
| du | _____ | 18_____ |
| au | _____ | 18_____ |
| du | _____ | 18_____ |
| au | _____ | 18_____ |
| du | _____ | 18_____ |
| au | _____ | 18_____ |
| du | _____ | 18_____ |
| au | _____ | 18_____ |
| du | _____ | 18_____ |
| au | _____ | 18_____ |

Campagnes.

TOTAL des campagnes.....

Blessures
et actions d'éclat,
citations.

Décorations.

Visa de la gendarmerie constatant les changements successifs

DE DOMICILE.

Vu à l'arrivée dans la commune

d _____
 canton d _____
 subdivision de région d _____
 A _____, le _____ 18__

Le Commandant de la gendarmerie,

Vu à l'arrivée dans la commune

d _____
 canton d _____
 subdivision de région d _____
 A _____, le _____ 18__

Le Commandant de la gendarmerie,

Vu à l'arrivée dans la commune

d _____
 canton d _____
 subdivision de région d _____
 A _____, le _____ 18__

Le Commandant de la gendarmerie,

Vu à l'arrivée dans la commune

d _____
 canton d _____
 subdivision de région d _____
 A _____, le _____ 18__

Le Commandant de la gendarmerie,

DE RÉSIDENCE.

Vu à l'arrivée dans la commune

d e. *Réville*
 canton d *Boulon - 1871*
 subdivision de région d *Montreuil*
 A *Boulon*, le *30 - 12 - 1871*

Le Commandant de la gendarmerie,

Couture

Vu à l'arrivée dans la commune

d e. *Corne d'Alleur*
 canton d *Horion*
 subdivision de région d *Montreuil*
 A *Horion*, le *30 - 12 - 1871*

Le Commandant de la gendarmerie,

Foyat

Vu à l'arrivée dans la commune

d _____
 canton d _____
 subdivision de région d _____
 A _____, le _____ 18__

Le Commandant de la gendarmerie,

Vu à l'arrivée dans la commune

d _____
 canton d _____
 subdivision de région d _____
 A _____, le _____ 18__

Le Commandant de la gendarmerie,

Visa de la gendarmerie constatant les déplacements successifs

POUR VOYAGER.

Vu au départ de la commune

d _____
 pour voyager en (1) _____
 A _____, le _____ 18__

Le Commandant de la gendarmerie,

Vu au retour dans la commune

d _____
 canton d _____
 subdivision de région d _____
 (2) _____

de l'intéressé.

A _____, le _____ 18__

Le Commandant de la gendarmerie,

Vu au départ de la commune

d _____
 pour voyager en (1) _____
 A _____, le _____ 18__

Le Commandant de la gendarmerie,

Vu au retour dans la commune

d _____
 canton d _____
 subdivision de région d _____
 (2) _____

de l'intéressé.

A _____, le _____ 18__

Le Commandant de la gendarmerie,

POUR SE FIXER EN PAYS ÉTRANGER.

Vu au départ de la commune

d _____
 pour se rendre à _____

A _____, le _____ 18__

Le Commandant de la gendarmerie,

Vu au retour dans la commune

d _____
 canton d _____
 subdivision de région d _____
 (2) _____

de l'intéressé.

A _____, le _____ 18__

Le Commandant de la gendarmerie,

Vu au départ de la commune

d _____
 pour se rendre à _____

A _____, le _____ 18__

Le Commandant de la gendarmerie,

Vu au retour dans la commune

d _____
 canton d _____
 subdivision de région d _____
 (2) _____

de l'intéressé.

A _____, le _____ 18__

Le Commandant de la gendarmerie,

(1) Indiquer le pays.

(2) DOMICILE ou RÉSIDENCE, selon le cas.

Arrivé au dépôt de Orléans le 3-2-14
mis en route isolément sur Loux ou Bourbonnais
le 4 février 1914 aller
a perçu la somme de six francs au
titre de frais de déplacement.

Effets expédiés par S. homme
Capote, Ville
frantalou
Bonnet de police
Prodespous
chemise
calzon



assé dans la ⁽¹⁾

Se retire à ⁽²⁾

A _____, le

Le

(3)

(1) Disponibilité ou réserve.

(2) Commune, canton, département.

(3) Si le timbre dont fait usage le corps porte sim
inscrit ici la mention suivante :

Perçu la somme de _____